



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRÉSENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET: Adhésion au C.A.U.E.

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. de la Haute-Savoie pour l'année 2014.

L'adhésion à cet établissement pour les communes de 1001 à 2500 habitants s'élève à 164 € (cent soixante quatre euros).

Compte tenu de l'intérêt des conseils susceptibles d'être apportés par cet organisme, le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune et de l'autoriser à régler la cotisation correspondant à l'adhésion.

Décision :

Le Conseil Municipal, après débat et vote :

1/ Donne pouvoir au Maire :

- pour accomplir les formalités d'adhésion
- pour régler l'adhésion au C.A.U.E. de la Haute-Savoie pour un montant de 164 €.



Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents.....	09
Procurations.....	02
Votants	11
Pour	11
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre, sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa) Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Convention Commune / M. Mustapha BENALIA – Camion ambulant parking du front de neige

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur BENALIA Mustapha a sollicité la commune pour occuper une partie de la parcelle communale cadastrée section B n°1902 dessinée par un périmètre rouge sur le plan annexé à la présente.

Cette occupation sur le domaine public communal est autorisée par arrêté municipal URB/10/04 en date du 02 décembre 2010 valant permission de stationnement.

Celle-ci est acceptée par la commune pour la période du 21 décembre 2013 au 30 avril 2014 pour un loyer de six cent soixante euros (660€).

Les modalités d'occupation sont définies au sein de la convention annexée ci-jointe.

Annexes :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune et M. Mustapha BENALIA
- Plan cadastral

Décision :

Après débat, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'occupation d'une partie de la parcelle communale B n°1902 par le camion ambulant de M. Mustapha BENALIA du 21 décembre 2013 au 30 avril 2014,
- **VALIDE** le montant dû à la Commune au titre de cette occupation temporaire du domaine public communal soit six cent soixante euros (660€).
- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée ci-joint.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents.....	09
Procurations.....	02
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00



Le Maire, Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Convention Commune / M. Jonathan NACHON – activité traîneaux à chiens parking des pistes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur Jonathan NACHON a sollicité la commune pour occuper une partie de la parcelle communale cadastrée section B n° 1970 dessinée par un périmètre rouge sur le plan annexé à la présente.

Cette occupation sur le domaine public communal est autorisée par arrêté municipal n° 1404 en date du 18 décembre 2013 valant permission de stationnement.

Celle-ci est acceptée par la commune pour la période du 18 décembre 2013 au 30 mars 2014 pour un loyer de trois cent trente euros (330€).

Les modalités d'occupation sont définies au sein de la convention annexée ci-jointe.

Annexes :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune et M. Jonathan NACHON ;
- Plan cadastral

Décision :

Après débat, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'occupation d'une partie de la parcelle communale B n°1970 par l'activité traîneaux à chiens de Monsieur NACHON Jonathan du 18 décembre 2013 au 30 mars 2014,
- **VALIDE** le montant dû à la Commune au titre de cette occupation temporaire du domaine public communal soit trois cent trente euros (330€).
- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée ci-joint.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents..... 09
Procurations..... 02
Votants 11
Pour 11
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

 SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

26 DEC. 2013

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Conventions Sportifs de Haut Niveau

Rapporteur : Patrick DESCHAMPS.

Exposé :

Monsieur Patrick DESCHAMPS rappelle au Conseil Municipal que la commune a instauré un partenariat financier avec les sportifs de haut niveau représentant Praz-sur-Arly.

2014 étant une année olympique il est nécessaire de prévoir un barème pour récompenser les résultats lors de cet évènement. Il est proposé la grille suivante :

Jeux Olympiques : (sélection)	1000 €
Médailles Olympiques	OR = 10 000€ ARGENT = 7 500€ BRONZE = 5 000€

Les conventions signées sont annuelles, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer celles pour l'exercice 2013/2014.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2014.

Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents.....	09
Procurations	02
Votants	11
Pour	11
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir le visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Convention police intercommunale – coopération avec forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris le 20 juin dernier de mettre en place une police intercommunale avec les communes de Combloux, Demi-Quartier, Megève, les Contamines et Saint Gervais.

Aujourd'hui une convention régissant les interventions entre les polices municipales et les forces de sécurité étatiques ainsi que le rôle de chacune est à établir.

Décision :

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, entre les communes de Combloux, Les Contamines-Montjoie, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Megève, Demi-Quartier, et le Préfet de Haute Savoie précisant le rôle et le champ d'intervention de la police municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

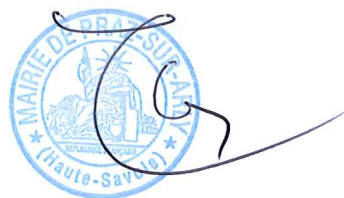


Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	09
Procurations.....	02
Votants	11
Pour	09
Contre.....	01
Abstention	01

Le Maire, Yann JACCAZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Convention avec l'Office du tourisme - Signature

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

Exposé :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'objectif avec l'Office du Tourisme est à renouveler annuellement pour permettre le versement de la subvention communale.

La convention fixe notamment :

- l'objet,
- le montant de la subvention,
- la périodicité,
- les modalités de versement.



Décision :

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2014.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Indemnité de Conseil du Receveur Municipal – montant 2013

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, adjoint aux finances.

Exposé :

Monsieur JOND indique au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité du receveur pour ses conseils s'élève à 1030€. Le conseil municipal a décidé de lui allouer l'indemnité à hauteur de 80% soit un montant de 824€

Décision :

Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- d'allouer l'indemnité 2013 de conseil au Receveur Municipal à hauteur de 80% soit 824€.



Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations.....	02
Votants	12
Pour	12
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

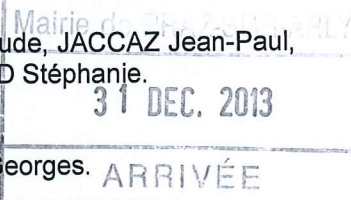
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.



OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances.

Exposé : Monsieur JOND rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2013 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2014.

• Dépenses (Annexe N°1)

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2014
202	Frais d'études des documents d'urbanismes	6 146,26 €
2031	Frais d'études	255 265,92 €
2111	Terrains nus	18 200,00 €
2112	Terrains de voirie	85 000,00 €
2182	Matériel de transport	99 148,40 €
2183	Matériel informatique	1 227,99 €
2184	Mobilier	1 479,33 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	4 608,92 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	487 466,79 €
TOTAL		958 543,61 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux et son annexe 1,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

ANNEXE N°1 - RESTES A REALISER
SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Compte	Désignation	Tiers	Montant TTC
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		6 146,26 €
	PLU - REVISION - HONORAIRE	BIAYS VINCENT	6 146,26 €
2031	Frais d'études		255 265,92 €
	ETUDE FAISABILITE CENTRE	INFRAROUTE	3 090,40 €
	ETUDE FAISABILITE CENTRE	ATELIER PAYSAGER	931,02 €
	RETENUE COLLINAIRE - MO	ABEST INGENIERIE	130 000,00 €
	SALLE DES FETES - MCO	TERACTEM	118 972,10 €
	TAG VAL SOLEIL/CASSIOZ - ETUDE	VIATEC ALTUS	2 272,40 €
2111	Terrains nus		18 200,00 €
	PARCELLE A 3071 - LE JORRAX	TRESORERIE DE SALLANCHES	18 200,00 €
2 112	Terrains de voirie		85 000,00 €
	Terrain M. MARIN-LAMELLET	TRESORERIE DE SALLANCHES	54 000,00 €
	Terrain Consorts PERINET-MARQUET	TRESORERIE DE SALLANCHES	31 000,00 €
2 182	Matériel de transport		99 148,40 €
	Tracto pelle	PAYANT	99 148,40 €
2183	Matériel de bureau et informatique		1 227,99 €
	URBANISME - ORDINATEUR	COMPUSOFT	1 227,99 €
2184	Mobilier		1 479,33 €
	ECOLE - TABLES + CHAISSSES	CAMIF COLLECTIVITES	1 479,33 €
2313	Immobilisations en cours - constructions		4 608,92 €
	EGLISE - CHAUFFAGE - ASSIST.	GOULLIoud	472,42 €
	MAIRIE ACCUEIL - REFECTION	BATISTOCK	2 639,69 €
	ECOLE - CHAUDIERE	GROSSET FIPALIN	1 496,81 €
2315	Immobilisation en cours - installations, matériel et outillage techniques		487 466,79 €
	AMGT VOIE NOUVELLE - MO	INFRAROUTE	7 116,19 €
	AMGT GIRATOIRE - ECLAIRAGE	SYANE	15 263,00 €
	AMGT GIRATOIRE ET PONT - MO	VIAL	22 988,40 €
	ECLAIRAGE BERGES DE L'ARLY	SYANE	189 155,53 €
	LES FILMS 13 - TARIF JAUNE	SYANE	7 886,00 €
	RTE DE LA ROSIERE - RESEAUX	SYANE	133 762,00 €
	AMGT GIRATOIRE ET PONT	BENEDETTI	83 576,31 €
	ALLEE DE LA PRAZINE - FAISABILITE	INFRAROUTE	2 870,40 €
	SIGNALISATION - VOIRIE	SIGNAUX GIROD	291,35 €
	ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONFO	SYANE	22 126,00 €
	CONTREBANDIERS - SENTIERS	PIC BOIS	446,11 €
	CASSIOZ - SENTIER RAQUETTES	CCPMB	1 985,50 €

Praz-sur-Arly, le 16 décembre 2013

Le Maire,
Yann Jaccaz




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

31 DEC. 2013

L'an deux mille treize, le ~~seize~~ **vingt et un** décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 5 DU BUDGET PRINCIPAL 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal la nécessité de faire des modifications du budget primitif 2013 du Budget Principal de la Commune pour régulariser les cessions de terrains gratuites à la Commune de Praz-sur-Arly au cours de l'année 2013 et l'augmentation de la participation petite enfance et accueil de loisir à la Commune de Megève, dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
61	617	Etudes et recherches	-20 908,79 €	
65	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	20 908,79 €	
TOTAL			00,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
041	2112	Terrains de voirie	1 300,00 €	
041	1328	Subvention – Autres		1 300,00 €
TOTAL			1 300,00 €	1 300,00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve les propositions présentées par Monsieur le Maire :

- Les modifications budgétaires du Budget Principal 2013 tel que ci-dessus.

Amendement : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents.....10
Procurations.....02
Votants12
Pour12
Contre.....00
Abstention00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir le visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET: Subvention Office du Tourisme 2014 - Acompte

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année. Le budget 2014 n'étant pas voté, il convient afin de pouvoir verser un acompte, de délibérer sur ce versement anticipé. Le montant proposé serait celui de 2013, à savoir 416 000€.

De plus, compte tenu de la périodicité de l'exercice comptable de l'association, il convient de valider le versement de 50% de l'exercice au 30/03/2014 selon le calendrier suivant :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
11-janv	50000
21-févr	50000
03-mars	50000
28-mars	58000
18-avr	60000
20-juin	50000
08-août	50000
04-déc	48000
TOTAL	416000



Décision :

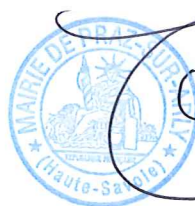
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'acomptes à hauteur de 208 000€ avant le vote de la subvention 2014.
- **APPROUVE** le calendrier de versement

Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00



Le Maire, Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Subvention – versement anticipé OGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune vote les subventions au moment du budget ; l'OGE pour des questions de trésorerie demande un versement anticipé sur le montant de subvention qui lui sera alloué, sachant que celui-ci est déterminé selon le nombre d'enfants inscrits. L'association demande un versement de 6 000€.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un acompte de 6 000€ avant le vote de la subvention 2014.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2014.



Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

26 DEC. 2013

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Avenant Part de Rêve

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié l'exploitation de ses micro-crèches à la société La Part de Rêve. Depuis le début du contrat en 2009, l'activité de la garderie touristique est en déficit, la situation n'est plus tenable pour l'exploitant. D'un commun accord avec la commune, le montant annuel du loyer de cette garderie sera proratisé au temps d'ouverture, soit 4 mois, cela portera le loyer annuel à 4 666.66€.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de DSP signée avec La Part de Rêve,
AUTORISE le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.



Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations.....	02
Votants	12
Pour	12
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



26 DEC. 2013

COURRIER ARRIVÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Acquisition foncière la Prazine – annule et remplace délibération du 7/10/2013

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser au Jorrat, en continuité du lotissement de la Prazine, il est convenu que la commune récupère les voiries du lotissement de la Prazine (parcelles cadastrées 3256, 3266, 3268, 3273, 3276, 3279, 3281, 3292, 3302, 3306 et 3316) et acquière sous forme de dation en paiement les parcelles (cadastrées 3267 partiellement, 3265) appartenant à l'indivision MOLLET-FANTIN.

En contre-partie la commune s'engage alors à céder 1 147m² dans la zone AUb sur le terrain communal et le versement d'une soulte de 31 000€ par l'indivision MOLLET-FANTIN pour un équilibre de l'échange, suite à l'estimation du service des domaines.

Décision :

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **VALIDE** la vente en dation avec l'indivision MOLLET-FANTIN ainsi que le montant de la soulte,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à mener les négociations,
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,
- **DIT** que la rédaction des actes sera confiée à l'office notarial CERUTTI,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget



Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents 10
 Procurations 02
 Votants 12
 Pour 12
 Contre 00
 Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Vente et échange de terrains - Meurets

Rapporteur : Monsieur le Maire.

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

26 DEC. 2013

COURRIER ARRIVÉ

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser à Meurets, la commune possède la parcelle 2305 ; une partie sera échangée avec la SAS AUREA représentée par M MAYET pour 812m² en contre partie de la parcelle de M MAYET n° B2339. La surface restante va être achetée par la SA AUREA, soit 660m² à 300€/m² soit un total de 198 000€.

Décision :

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **VALIDE** l'échange de la parcelle communale 2305 pour 812m² contre la parcelle B2339 de M MAYET,
- **VALIDE** la vente à la SAS AUREA d'une surface de 660m² au prix de 300€ du m² soit 198 000€,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette vente et à cet échange,
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que la rédaction des actes sera confiée à l'office notarial CERUTTI,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents 10
 Procurations 02
 Votants 12
 Pour 12
 Contre 00
 Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ



31 DEC. 2013

ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Acquisition foncière les thouvassières – boucle nordique

Rapporteur : Monsieur le Maire.

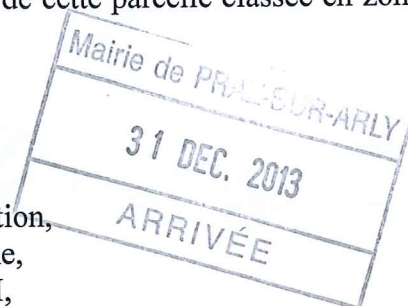
Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la diversification des activités hivernales, afin de pérenniser la boucle nordique il est nécessaire de devenir propriétaire dans certains secteurs des emprises foncières, c'est le cas aux Thouvassières. Il convient d'acquérir une emprise de 354m² sur la parcelle B2180 appartenant à M Hervé Chambet. Le service des domaines a estimé la valeur de cette parcelle classée en zone UC à 278.81€ au m². L'acquisition s'élève à 98 698.74€.

Décision :

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité:

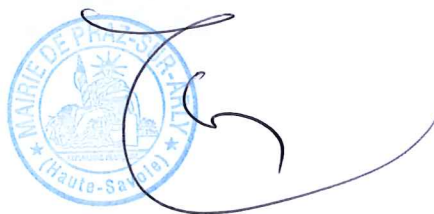
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition,
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,
- **DIT** que la rédaction des actes sera confiée à l'office notarial CERUTTI,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget



Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents 10
Procurations 02
Votants 12
Pour 12
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Modification P.V.R. (Participation pour voirie réseaux) lieudit Plan de Meuret pour création de voirie

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

Exposé :

Vu les articles L332-6-1-2° d), L332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2013,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en date du 02 avril 2012 afin d'instituer une P.V.R. pour création de voirie au lieudit Plan de Meuret.

Les études faisabilité sont à ce jour terminées et les montants des travaux investis sont aujourd'hui connus précisément.

De plus, conformément à la délibération en date du 07 octobre 2013, la Commune a du faire l'acquisition du foncier nécessaire aux travaux nécessaires à la création de voie. Ce coût sera donc reporté dans le montant total de la P.V.R.

Le montant total de la P.V.R. doit donc être recalculé en fonction de ces nouvelles bases.

Au regard de ces éléments, le conseil décide de :

ARTICLE 1

PVR	Coût en € HT
Prix généraux	10000
Travaux préparatoires	12000
Terrassements	45500
Voirie	51775
Eaux pluviales	37000
Eaux usées	71000
Eaux potables	48000
Réseaux secs	44500
Enrobés	43500



Maîtrise œuvre	18163,75
Acquisition terrain	89510
TOTAL	470948,75
A déduire subvention SYANE	8700
TOTAL TRAVAUX	462248,75

ARTICLE 2

Fixe à **365239,29 euros** la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers calculée au prorata des surfaces parcellaires nécessitant l'aménagement de la voie nouvelle en vue d'être urbanisées.

ARTICLE 3

Les propriétés foncières concernées sont situées à 60m de part et d'autres de la voie.

ARTICLE 4

Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **66,08 euros**.

ARTICLE 5

Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP09 (travaux d'enrobés) et TP10a (canalisations, égouts et adduction d'eau). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol de la manière suivante :

Soit P_o = prix initial et $P(n)$ = prix de l'année en cours

o = année initiale

n = année en cours

Entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- 1- D'approuver le nouveau montant de participation P.V.R. mis à la charge des propriétaires privés pour la création de voirie au lieudit Plan de Meuret soit ; **66,08 euros par m²** de surface parcellaire concernée par la voie (hors surface de voirie et PPR rouge) ;
- 2- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances.

Exposé :

Monsieur Claude JOND, rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2013 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2014.

• Dépenses

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2014
2031	Frais d'études	33 298,20 €
	- SAFEGE – Gestion EP/EU schéma directeur	33 298,20 €
2182	Matériel de transport	19 691,60 €
	- UGAP – Berlingo 4x4	19 691,60 €
2188	Autres immobilisations	330,66 €
	- BASTARD – Groupe motopompe essence	330,66 €
2315	Immobilisations en-cours	7 490,00 €
	- VEOLIA EAU – Gestion EP/EU télégestion	7 490,00 €
TOTAL		60 810,46 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations.....	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Schéma directeur – avenant prolongation de délais

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune en groupement avec la ville de Megève a lancé une étude pour l'élaboration de son schéma directeur eaux usées eaux pluviales. Le marché a été attribué au cabinet SAFEGE pour un montant de 224 637€ HT le 7 novembre 2011. L'étude devait se dérouler sur 24 mois. Or le délai est écoulé mais le rendu n'est pas disponible ; en effet du retard dû aux campagnes de mesures.

Il convient de régulariser la situation administrative et de prolonger le délai de 4 mois soit jusqu'au 7 mars 2014

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 pour la prolongation du délai de réalisation de 4 mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.



Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations	02
Votants	12
Pour	12
Contre.....	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2013.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : MOLLARD Julie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à Jean-Paul JACCAZ, DESRUES Jean-Claude à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Dominique.

OBJET : Aménagement forestier Période 2014 - 2033

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2014 – 2033 en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif, les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement, est arrêtée à **178,9440 hectares**, conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Décision :

Après débat, le Conseil municipal :

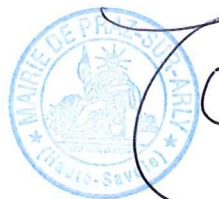
- Approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents.....	10
Procurations.....	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00



Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Prefecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le